

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 16 décembre 2020 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 9 décembre 2020, s'est réuni salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Pascale Douineau, Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, Emilie Cerisay, Christophe Couic, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Pennec, Pierre Guillon, Eric Saintilan, Sonia Ollivier, Michel Tobie, Anne Daniel, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Sylvana Macis a donné pouvoir à Patrick Tanguy
Sylvain Victorin-Savin a donné pouvoir à Anne Daniel

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard JAMBOU

8. REMISE GRACIEUSE AUPRES DES ENTREPRISES OCCUPANT LE DOMAINE PUBLIC ET PRIVE DE LA VILLE

Exposé :

Lors du Conseil municipal du 17 juin dernier, dans le cadre de la crise sanitaire, le Conseil municipal a souhaité apporter son soutien au commerce local en accordant une remise gracieuse aux entreprises occupant le domaine public et privé sur la période allant du 1^{er} mars au 31 août 2020.

Compte tenu du contexte de crise sanitaire, la Ville souhaite reconduire cette mesure pour la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020 pour les activités suivantes :

- Mme Sylviane LE GUEN, fleuriste dans un local commercial de la Ville situé au 17 place Saint Michel
- aux commerçants des Halles de la place Hervo
- aux commerçants présents sur les marchés hebdomadaires de Quimperlé selon les modalités suivantes :
 - une remise gracieuse partielle sur les abonnements du 2^{ème} semestre 2020 du marché pour les commerçants ayant bénéficié d'un emplacement sur les marchés en période de crise sanitaire de façon ponctuelle (*prorata en fonction du nombre de présence*).

De même, il est proposé d'accorder une remise gracieuse à l'auto-école MAHE pour l'année 2020 au titre de l'occupation du domaine public.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de reconduire une remise gracieuse pour les activités suivantes pour la période allant du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2020 :

- Mme Sylviane LE GUEN, fleuriste dans un local commercial de la Ville situé au 17 place Saint Michel
- aux commerçants des Halles de la place Hervo
- aux commerçants présents sur les marchés hebdomadaires de Quimperlé selon les modalités suivantes :
 - une remise gracieuse totale sur les abonnements du 2^{ème} semestre 2020 du marché pour les commerçants n'ayant pas bénéficié d'un emplacement sur les marchés en période de crise sanitaire
 - une remise gracieuse partielle sur les abonnements du 2^{ème} semestre 2020 du marché pour les commerçants ayant bénéficié d'un emplacement sur les marchés en période de crise sanitaire de façon ponctuelle (*prorata en fonction du nombre de présence*).

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une remise gracieuse à l'auto-école MAHE pour l'année 2020 au titre de l'occupation du domaine public.

Avis favorable de la Commission « Cadre de vie, Salubrité publique, Commerce de proximité et Animation touristique » du 1^{er} décembre 2020.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 9 décembre 2020

Décision : **Adopté à l'unanimité.**



Le MAIRE,
Michael QUERNEZ

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 029-212902332-20201216-8161220-DE

